

45. Sur le sucre candi, brun ou blanc, et les confiseries, un droit spécifique de un centin et un quart par livre, et trente-cinq pour cent $1\frac{1}{4}$ ct. p. lb. *ad valorem*..... 35 pour cent.

2. *Résolu*.—Qu'il est expédient d'amender l'annexe B qui contient la liste des articles admis en franchise lorsqu'ils sont importés en Canada, en substituant les dispositions suivantes aux items correspondants actuellement compris dans cette annexe :

1. Articles pour l'usage personnel des consuls généraux qui sont nés dans le pays qu'ils représentent ou qui en sont citoyens, et qui ne sont engagés dans aucune autre profession ou branche d'affaire,
2. Borax, en bloc.
3. Graisse.
4. Résidu du gras animal.
5. Fer et acier de rebut et ferrailles, mais ne sera compté comme fer et acier de rebut que les déchets de fer ou d'acier qui ont déjà servi et qui ne sont bons qu'à être refondus.
6. Sumac cru.

3. *Résolu*.—Qu'il est expédient de retrancher les articles suivants de la liste des articles qui peuvent être admis en franchise lorsqu'ils sont importés en Canada, savoir :

1. "Sables ou globules ferrugineux et potée sèche pour polir le granit."
2. "L'otto de roses."
3. "Instruments et appareils de physique, et sphères, et "

4. *Résolu*.—Qu'il est expédient d'amender l'annexe D relatif aux articles prohibés, en retranchant l'item concernant les ouvrages pour lesquels un droit de propriété littéraire a été obtenu, et en lui substituant le suivant, savoir : Réimpressions d'ouvrages canadiens et d'ouvrages anglais pour lesquels un droit de propriété littéraire a été obtenu en Canada.

5. *Résolu*.—Qu'il est expédient de prescrire qu'un droit d'accise de huit centins par livre sera prélevé et perçu sur toute oléomargarine, butterine, ou autres substitués du beurre, fabriqué en Canada.

6. *Résolu*.—Qu'il est expédient de prescrire que les résolutions qui précèdent et les modifications apportées aux droits de douane et d'accise sur les articles y mentionnées, prendront effet le, et après le 31 mars courant.

Résolutions à rapporter.

M, l'Orateur reprend le fauteuil et M. Daly fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

M. Daly informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité comme susdit.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et dix minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.